

# LES ECHOS DE SAINT-MYON

**Edition de juin 2017 – N°19**

Madame, Monsieur,

En avril 2017, nous sommes arrivés à mi-mandat.

L'équipe municipal que vous avez élue, vous avez proposé quelques orientations pour ce mandat. Fort de constater que l'ensemble des actions prévues ont été réalisées totalement ou partiellement, nous allons nous efforcer pour la suite à être innovants, être toujours à l'écoute de la population. Toute l'équipe souhaite que Saint-Myon soit un village dynamique, accueillant où il fait bon de vivre.



Le Maire

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

### **RECEPTION DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL**

La nouvelle salle du conseil et le secrétariat seront bientôt ouverts. La réception de fin de travaux a eu lieu mardi 13 juin. Quelques ajustements devront être fait, mais nous pouvons dire que le déroulement a été parfait. A l'issue de cette réception un apéritif a été offert aux entreprises et aux architectes.



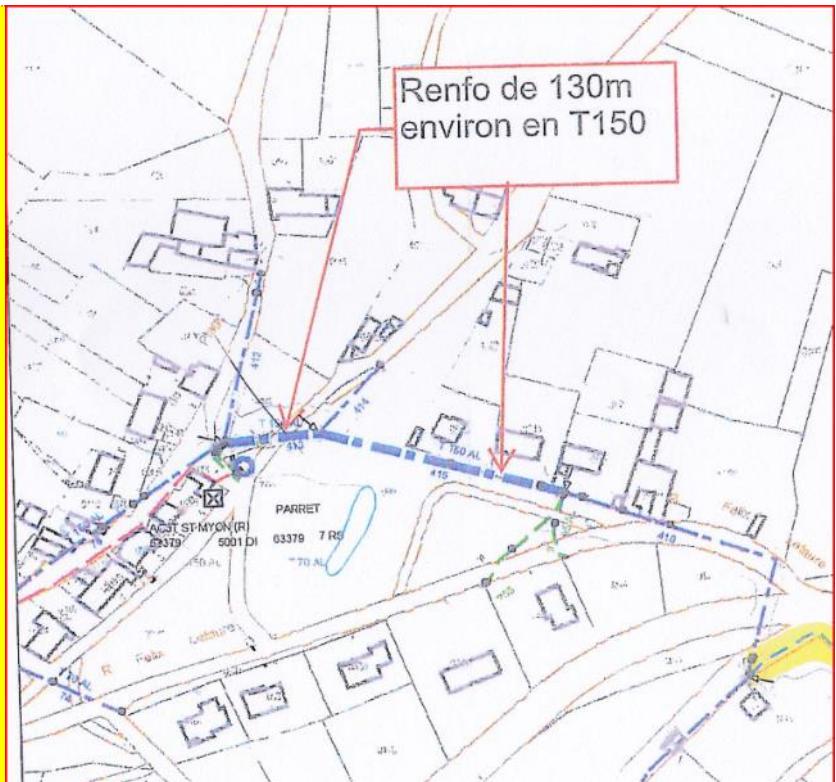
A bientôt donc pour la visite de ce nouveau centre de travail et d'accueil pour vous, habitants de St-Myon.

## Travaux Parret :

De la rue de la Plage jusqu'au deuxième poteau en allant au château d'eau, le SIEG renforcera et enterrera la ligne électrique. Il changera le transformateur se situant à l'angle de la rue de la Plage et du terrain de sport car celui-ci ne développe pas assez de puissance. Cette partie des travaux sera prise en charge par le SIEG.

La commune profitera des travaux de génie civil pour enfouir la ligne téléphonique et procéder à la pose de 7 lampadaires. Nous sommes en attente du coût de réalisation.

Les travaux doivent commencer début septembre 2017.



## Petit guide contre les incivilités d'été



L'arrivée des beaux jours fait sortir de leur retraite hivernale, les tondeuses, les motoculteurs, les tailles haies, les tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (etc...)

Une ombre au tableau : ces merveilleux petits engins sont bruyants...

Pour un été tranquille, nous vous livrons un guide pratique qui résume sous forme de questions-réponses les bons comportements à adopter pour éviter les incivilités.

Feux ou travaux bruyants il n'y a que 2 points à retenir pour préserver la qualité de notre cadre de vie et notre environnement :

### **« Puis-je brûler des déchets verts dans mon jardin ? »**

**NON.** Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre, même dans un incinérateur. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de la pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de la taille de haies et d'arbustes, les résidus de débroussaillage et les épluchures

**Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.**

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

Vous pouvez également transformer vos déchets verts en compost individuel.



### **« Puis-je tondre ma pelouse le samedi matin ? »**

**OUI.** Les travaux de bricolages ou de jardinages sur les propriétés privées sont autorisés. Il y a néanmoins une règle à suivre : pour limiter la gêne occasionnée par les appareils bruyants comme les bétonnières, tronçonneuses, tondeuses à gazon ou encore perceuses, ces appareils ne doivent être utilisés que dans les créneaux horaires suivant :

**Les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures**

**Les samedis de 9 heures à 19 heures**

**Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures**

## Nouvelle Communauté de Commune : **COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE**

Informations pratiques : Adresse : 21-23 rue Victor Mazuel 63410 Manzat

Tel : 04 73 86 99 19

Fax : 04 73 86 99 20

Emails : [manzat-communauté@orange.fr](mailto:manzat-communauté@orange.fr)

[administration@cotesdecombrailles.fr](mailto:administration@cotesdecombrailles.fr)

Notre nouvelle communauté de commune vient tout juste de se mettre en place.

L'organisation interne, la connaissance des lieux, la prise des marques de chacun : élus et employés, dans cette grande entité demande du temps. Le budget de cette année ne connaît pas de nouveautés, ce qui avait été entamé sur chaque Com. Com. est poursuivi, un réel débat budgétaire aura lieu après une année de fonctionnement.

En ce qui concerne la fiscalité, il est accepté de passer par une intégration fiscale progressive :

pour les taux de la T.H. (taxe d'habitation) et du F.B. (foncier bâti) il se fera sur 2 ans pour aboutir au taux de convergence lors de la 3ieme année.

Pour le taux du F.N.B. (foncier non bâti) et de le C.F.E. (cotisation foncière des entreprises), il sera appliqué le taux moyen pondéré dès 2017.

Les taux votés sont les suivants : - C.F.E. : 25,26%

- T.H. : 10,28%

- F.N.B. : 18,61%

- F.B. : 3%

Vous allez bientôt recevoir la première lettre de la Communauté, qui vous informera avec plus de précisions.

Vous pouvez aussi consulter les sites des communautés de communes :

<http://www.manzat-communaute.fr>

<http://www.cotesdecombrailles.fr>

## Fleurissement

Cette année, nous avons inscrit le village au concours départemental de fleurissement, pour cela des efforts sont faits pour les plantations, l'entretien des parterres, la tonte régulière des espaces verts....



Les habitants qui désirent participer à cette initiative peuvent nous aider en nettoyant ou en fleurissant devant leur maison.



A NOTER : Nous déplorons tous les vols de fleurs et d'arbustes qui ont eu lieu ces derniers temps.

# L'Animation du Village

## La fête de la noix

Comme chaque année a eu lieu la fête de la noix le jeudi de l'ascension . L'huilerie a fonctionné, l'huile ainsi que des gâteaux aux noix ont été vendus, une brocante, des jeux pour enfants, une exposition de voitures anciennes, des danses country ont animé cette journée très ensoleillée.



## Les 24 h du Myon les 4 et 5 juin

C'est une animation qui prend de plus en plus d'importance par l'augmentation du nombre de voitures et le nombre de groupes qui se produisent. Cette année encore malgré un départ sous la pluie, les voitures ont roulé pendant 24 h dans la bonne humeur.



## Soirée théâtre

Vue le succès remporté par la soirée théâtre de la saison dernière, le comité des fêtes organisera une soirée en Octobre avec une pièce intitulée « fleurs ou chocolats » par la troupe « les Baladins de la planchette »

## Nouveaux services

### Food Truck – Le Victoria

Le Lundi, Place de Loche, de 18H à 21H  
<http://www.levictoria63.fr/>

**Le Victoria**  
Food truck Café

Spécialités Paëlla . Aligot . Truffade

Produits frais

**Food truck présent**

Saint Myon, Davoyat, Teilhède, Marsat, Beauregard Verdon, de 18h00 à 21h30

U Plat fait maison à 9,90€

Sandwich Kebab et Américain revisité mode Food truck

AVIS AUX COMITÉ D'ENTREPRISE, PARTICULIERS, ASSOCIATION

Pour toutes réceptions:

pots de départ, communions/baptêmes, anniversaires, comités d'entreprises, etc

Traiteur . événementiel . location de vaisselle & matériel de restauration

••• 06 74 15 60 51



**MARAICHAGE BIO**  
Jardin de Marabiota

Légumes de saison

**Point de retrait des commandes**

Par courriel, envoi de la liste des légumes et du prix le lundi, validation des commandes jusqu'au mercredi.

[marabiota@hotmail.fr](mailto:marabiota@hotmail.fr)